

propulsion Québec

Grappe des
transports électriques
et intelligents



Ouvrir la voie à la mobilité du futur

Recommandations en lien avec le projet de loi n°17 : Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile

Avis présenté à la Commission des transports et de l'environnement.

Préambule

Propulsion Québec, la grappe des transports électriques et intelligents du Québec, mobilise tous les acteurs de la filière autour de projets concertés ayant pour objectif de positionner le Québec parmi les leaders du développement et du déploiement des modes de transport terrestre favorisant les transports électriques et intelligents. Créé en 2017, Propulsion Québec compte aujourd'hui plus de 120 membres. L'ambition est qu'à l'horizon 2026, le Québec :

- Soit reconnu comme un leader mondial dans des segments d'activités liés aux transports électriques et intelligents ;
- Mise sur un solide noyau d'entreprises de calibre mondial dans les différents maillons de la chaîne de valeur des transports électriques et intelligents ;
- Devienne un lieu privilégié pour expérimenter ou utiliser les transports électriques et intelligents.

Contexte

L'avenir de la mobilité repose sur les véhicules connectés, autonomes, partagés et électriques. Propulsion Québec est très active pour faire avancer cette vision de la mobilité au Québec et pour appuyer les entreprises de chez nous qui créent et mettent en marché des innovations qui appuient la transformation du secteur des transports.

En mai 2019, Propulsion Québec, en partenariat avec la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, a publié une étude comparative sur la réglementation dans le secteur du transport électrique et intelligent. Cette étude identifie à la fois les freins, les défis et les pistes de solutions pour faire du Québec un leader dans ce secteur – une ambition qui est au cœur même de la mission de Propulsion Québec.

L'étude révèle entre autres que la rigidité réglementaire constitue l'un des freins au développement de ce secteur au Québec – une rigidité qui caractérise entre autres le cadre réglementaire en vigueur dans l'industrie du taxi. L'étude recommande à cet effet de réformer la Loi sur l'industrie du taxi afin de favoriser l'émergence de nouvelles solutions de mobilité¹.

Elle recommande en outre d'autoriser la rémunération pour le covoiturage au-delà du partage des frais de course et d'adopter une approche de tarification souple de façon à favoriser le déploiement de nouveaux services². L'étude recommande aussi la mise en place de mesure pour favoriser l'exploitation de parcs de véhicules électriques³. Elle recommande finalement d'accélérer l'ouverture et le partage des données par les exploitants de services de mobilité et les acteurs du secteur privé afin de favoriser l'innovation et la mobilité intégrée⁴.

¹ CCMM et Propulsion Québec, Positionner le Québec et sa métropole comme leaders des transports électriques et intelligents, mai 2019 [En ligne : www.cmm.ca/etude_transports_electriques], p.8.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

Ouvrir la voie aux nouvelles mobilités

Propulsion Québec accueille favorablement le projet de loi 17, qui offre une réponse à certains des enjeux soulevés dans l'étude de Propulsion Québec et de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain en lien avec le transport électrique et intelligent au Québec.

Propulsion Québec salue en outre la volonté du gouvernement de mettre un place un cadre législatif qui « *vise également à favoriser l'émergence de moyens technologiques et de modes de mobilité »* ainsi que le l'instauration d'une forme d'équité entre les acteurs – locaux ou internationaux – qui souhaitent tester ou mettre en marché des innovations dans le domaine des nouvelles mobilités.

Le Québec s'appuie sur un riche écosystème dans le secteur des transports et plusieurs entreprises innovantes d'ici travaillent à bâtir la mobilité de demain. La réforme de l'industrie du taxi et l'assouplissement réglementaire proposé envoie un message fort aux entreprises de chez nous à l'effet qu'elles peuvent s'appuyer sur un environnement ouvert à l'innovation en transport et sur un appareil gouvernemental sensible à la vaste et rapide transformation de ce secteur.

Propulsion Québec est d'avis que le cadre réglementaire destiné à régir l'industrie du transport rémunéré de personnes doit être suffisamment souple pour accueillir les modèles d'affaires émergents, qui verront le jour dans un avenir plus ou moins rapproché. En effet, l'immense potentiel des applications mobiles, le besoin et la demande grandissants pour de nouvelles options de mobilité ainsi que le développement rapide du véhicule autonome et son arrivée imminente sur nos routes, viendront révolutionner notre vision commune des déplacements.

À travers le monde, plusieurs pays vont de l'avant avec des projets de mobilité autonome. Le Japon s'est fixé comme objectif de déployer des véhicules autonomes, dont des navettes et des taxis, d'ici à la présentation des Jeux olympiques de Tokyo en 2020⁵. Le Royaume-Uni a annoncé en novembre 2018 l'octroi d'un financement à trois projets pilotes de transport public autonome d'ici 2021, dont des services de taxi⁶. À Singapour, plusieurs solutions technologiques en mobilité sont déjà déployées ou à l'essai, dont le transport public sur demande et les taxis autonomes⁷.

Le véhicule autonome est à nos portes, et avec lui, un éventail de nouvelles possibilités dans le domaine du transport rémunéré de personnes. Le Québec impose déjà son leadership en intelligence artificielle à l'échelle mondiale et a le potentiel de faire émerger de nouveaux modèles d'affaires prometteurs dans ce secteur. Propulsion Québec déploie d'importants efforts pour multiplier l'offre en mobilité, notamment en attirant des joueurs étrangers qui se démarquent dans ce créneau d'avenir.

Le gouvernement doit être proactif face au rythme des avancées technologiques et faire preuve d'une capacité à adapter rapidement le cadre réglementaire aux nouvelles innovations. Cette flexibilité et cette ouverture contribueront en même temps à bâtir un environnement favorable pour l'innovation en transport au Québec. Elle a en même temps le

⁵ *Ibid.*, p. 95

⁶ *Ibid.*, p. 73

⁷ *Ibid.*, p. 101

potentiel d'encourager des joueurs de calibre mondial en intelligence artificielle ou en mobilité électrique et intelligente à choisir le Québec pour poursuivre leur développement.

L'usager au cœur des nouvelles mobilités

Plusieurs entreprises offrant des solutions émergentes en mobilité et présentant un fort potentiel de développement sont établies au Québec, comme par exemple ShareNow, Communauto Traffic et Netliff⁸. Or, des contraintes réglementaires ont jusqu'à maintenant freiné l'expansion de ces entreprises sur le territoire québécois. Nous sommes d'avis que le projet de loi 17 vient agir sur certaines de ces contraintes.

L'un des défis du déploiement de solutions émergentes en mobilité – tels que covoiturage et des projets de type MaaS (Mobility as a Service) – est de s'assurer que celles-ci puissent véritablement contribuer à diversifier et à bonifier l'offre de mobilité, et ce, au bénéfice des usagers. **Propulsion Québec juge que le déploiement des nouvelles options de mobilité doit être intégré, coordonné et réalisé dans un esprit de complémentarité et de multi modalité.**

La création, il y a bientôt deux ans, de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) témoigne d'une volonté de coordonner les actions en mobilité et d'accroître la collaboration entre les acteurs à l'échelle du Grand Montréal. **Propulsion Québec est d'avis que l'organisation a avantage à être utilisée comme levier pour déployer des solutions émergentes en mobilité dans la région métropolitaine de Montréal et salue l'action du gouvernement en ce sens.** Dans ce contexte, Propulsion Québec insiste sur l'importance de faire preuve d'agilité et de travailler avec les acteurs privés pour déployer efficacement les nouvelles mobilités sur le territoire. Les exemples présentés dans l'étude de Propulsion Québec et de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain sont éloquentes à cet égard.

Électrification des parcs de taxis

Les taxis parcourent en moyenne 70 000km par an et émettent entre 5 et 6 fois plus de gaz à effet de serre qu'un véhicule individuel⁹. L'électrification progressive des parcs de véhicules destinés à faire des activités réservées aux taxis participe à la réduction des gaz à effet de serre dans le secteur des transports et doit être soutenue vigoureusement.

Le Programme de soutien à la modernisation de l'industrie du transport par taxi avait entre autres pour objectif général « de soutenir l'industrie du transport par taxi dans le processus d'électrification et d'amélioration de l'efficacité énergétique de son parc de véhicules »¹⁰ et

⁸ *Ibid.*,

⁹ Selon les chiffres présentés par le ministère des Transports dans le Programme de soutien à la modernisation de l'industrie du transport par taxi [en ligne : <https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/aide-finan/transport-collectif/Documents/Cadre%20normatif%20-%20Programme%20de%20soutien%20%C3%A0%20la%20modernisation%20de%20l%27industrie%20du%20taxi.pdf>]

Mai 2018.

¹⁰ *Ibid.*

offre une aide financière pour faciliter l'adoption de véhicules électriques. Cependant, les données auxquelles Propulsion Québec a eues accès au cours du printemps 2019 indiquent qu'une seule entité s'est prévaluée de l'appui financier offert dans le cadre de ce programme pour se doter d'un véhicule électrique.

En éliminant les permis de taxis, le gouvernement permet de surmonter l'écueil qu'a rencontré le modèle d'affaire de Téo Taxi, qui ne pouvait pas, en vertu du cadre réglementaire en vigueur, procéder à une assignation dynamique des permis de taxi à des véhicules différents, notamment pendant la recharge. La disparition de cet obstacle vient libérer les propriétaires de taxis d'une entrave majeure à l'adoption de véhicules électriques. Or, l'électrification des parcs de taxis représentent des défis particuliers, incluant les difficultés liées à la recharge des véhicules.

Propulsion Québec est d'avis qu'il est essentiel :

- **d'assurer la poursuite du programme de soutien à la modernisation de l'industrie du taxi – notamment du volet électrification du secteur – pour les entités qui effectuent les activités réservées aux taxis;**
- **d'accentuer les mesures pour inciter l'industrie à passer à l'électrique ;**
- **de revoir les modalités de remboursement en vigueur et de mettre en place un rabais incitatif en remplacement du remboursement différé actuellement prévu par le programme.**

En outre, elle recommande **l'élaboration d'une vaste stratégie visant à réussir l'électrification à grande échelle des parcs de taxis, incluant la mise en œuvre d'une stratégie de déploiement de bornes de recharge adaptée cette clientèle, incluant les véhicules taxis électriques exploités par des travailleurs autonomes¹¹.**

Le Québec peut s'inspirer d'exemples comme celui de la ville d'Oslo, qui s'est fixée comme objectif d'avoir un parc de taxis 100 % électriques d'ici 2022. L'atteinte par la ville de cet objectif sera facilitée par la mise en place d'un réseau de bornes de recharge dédié ainsi qu'une campagne de sensibilisation et de démonstration ciblée¹².

Propulsion Québec invite le gouvernement à s'asseoir avec les représentants de l'industrie du taxi – incluant les propriétaires de parcs de véhicules – afin de discuter des enjeux particuliers liés à l'électrification de leurs véhicules, d'identifier les différents freins à l'électrification du secteur du taxi et trouver des mesures permettant de surmonter les obstacles.

À terme, la loi devrait prévoir que l'ensemble des véhicules qui font du transport rémunéré de personnes soient minimalement hybride rechargeable ou entièrement électrique.

¹¹ La mise en œuvre d'une stratégie de déploiement de bornes de recharge adaptée à la clientèle commerciale constitue l'une des recommandations de l'étude réalisée en partenariat avec la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

¹² CCMM et Propulsion Québec, *op. cit.*, p. 45

Conclusion

Le Québec a l'ambition de se positionner parmi les leaders mondiaux en transport électrique et intelligent. Plusieurs juridictions à travers le monde ont fait preuve d'audace et d'ingéniosité pour supporter le déploiement des nouvelles formes de mobilité. Souvent, elles ont su adapter leur réglementation pour accueillir les innovations en transport. Propulsion Québec croit que le projet de loi 17 est un pas dans la bonne direction pour faciliter le déploiement de projets novateurs en transports.

Propulsion Québec invite le gouvernement à être proactif et, dans le futur, à faire preuve d'agilité pour faire évoluer la réglementation au rythme des avancées technologiques. Cette approche permet d'offrir un environnement compétitif, avant-gardiste et adapté aux secteurs technologiques en émergence.

Il est par ailleurs essentiel de continuer de soutenir avec énergie les efforts pour électrifier les parcs de véhicules commerciaux au Québec, incluant les véhicules destinés au transport rémunéré de personnes.

Les nouvelles mobilités représentent une opportunité économique à saisir. Elles offrent en même temps une réponse complémentaire aux enjeux de la mobilité et aux impératifs environnementaux. À nous tous de saisir cette opportunité et de mettre en place le cadre réglementaire pour atteindre nos objectifs.